



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2021-148

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2021

Sommaire

DDFIP 22 /

22-2021-08-30-00001 - DDFIP 22 - Annonce du recrutement d'1 agent administratif par voie de PACTE au sein de la DDFIP 22 (4 pages)

Page 3

Etat major interministériel de zone /

22-2021-08-25-00001 - Arrêté de délégation de signature (2 pages)

Page 8

DDFIP 22

22-2021-08-30-00001

DDFIP 22 - Annonce du recrutement d'1 agent
administratif par voie de PACTE au sein de la
DDFIP 22

NOTICE
pour compléter la fiche de déclaration des offres
à transmettre au bureau RH-1C
au plus tard le 19/07/2021

L'annexe 3-A est composée de 3 onglets :

- 1er onglet : la notice pour compléter la fiche
- 2ème onglet : la fiche pour les postes d'agent administratif
- 3ème onglet : la fiche pour les postes d'agent technique

ATTENTION APPELEE :

- *les champs renseignés par RH-1C ne doivent pas être modifiés*
- *toutes les cases vides sont à compléter*
- *celles où figurent un renvoi (cf.1, cf.2.....) le seront à l'aide des indications ci-dessous :*

Cf. 1	Indiquer la dénomination de votre direction ex : Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ou Direction départementale des Finances publiques de l'Ain
Cf. 2	Indiquer le N° SIRET de votre direction
Cf. 3	Indiquer la ou les commune(s) où le ou les poste(s) à pourvoir sont implantés, ne pas indiquer l'adresse, ne pas indiquer de service
Cf. 4	Indiquer le nombre total de postes offerts par catégorie d'emploi (AA ou AT) en se référant à l'annexe 2-B
Cf. 5	Indiquer l'adresse du lieu des entretiens de sélection (à défaut la commune)

NOUVEAUTE :

Dans une but d'harmonisation et de simplification de la fiche de déclaration des offres, les rubriques « Descriptif de l'emploi » et « Domaine de formation souhaité » sont renseignées par défaut. Elles ne sont donc pas modifiables par les directions.

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	Direction départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor	130 010 101 00017
Service	Division des Ressources humaines et de la formation professionnelle	Téléphone 02 96 75 41 00
Adresse	N° : 17 Rue : de la Gare Commune : SAINT-BRIEUC Code postal : 22000	Courriel ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Mme Hélène PRÉVOST	Téléphone 02 96 75 41 05
Fonction	Responsable de la division ressources humaines et de la formation Professionnelle	Courriel helene.prevast@dgfip.finances.gouv.fr

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01 12 21
Emploi exercé	Agent administratif des Finances publiques	Date de fin	30 11 22
Rémunération brute mensuelle	1 554 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 28 ans au plus, sans diplôme ou avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT Ou être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux.		
Descriptif de l'emploi	Les missions exercées dépendent du service d'affectation (par exemple : la tenue de la comptabilité de l'État / la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt / la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc).		
Lieu d'exercice de l'emploi	DINAN		
Domaine de formation souhaité	Des notions en bureautique seraient appréciées.		
Nombre de postes ouverts	1		

PROCEDURE DE RECRUTEMENT			
Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	10	09	2021
Lieu des épreuves de sélection	Direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor 17 rue de la Gare – 22000 SAINT-BRIEUC		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET	
Direction / Etablissement	Cf. 1	Cf. 2	
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone	
Adresse	N° : Rue : Commune : Code postal :	Courriel	
Responsable du recrutement		Téléphone	
Fonction		Courriel	

L'OFFRE DE RECRUTEMENT

Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01	12	21
Emploi exercé	Agent technique des Finances publiques	Date de fin	30	11	22
Rémunération brute mensuelle	1 554 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures		
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre âgé(e) de 16 à 28 ans au plus, sans diplôme ou avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT Ou être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux.				
Descriptif de l'emploi	Les missions exercées peuvent être la gestion du courrier, le bricolage, les petits travaux d'entretien, la manutention, les travaux d'impression, la mise sous pli et le façonnage de documents et éventuellement la conduite du véhicule de service.				
Lieu d'exercice de l'emploi	Cf. 3				
Domaine de formation souhaité	Des notions en petits travaux seraient appréciées. Permis B souhaité.				
Nombre de postes ouverts	Cf. 4				

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	10	09	2021
Lieu des épreuves de sélection	Cf. 5		

Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

L'annexe 2 A est composée de 3 onglets :

- 1er onglet : la notice

*- 2ème onglet : la fiche de déclaration
pour les postes d'agent administratif*

*- 3ème onglet : la fiche de déclaration pour les postes
d'agent technique*

Etat major interministériel de zone

22-2021-08-25-00001

Arrêté de délégation de signature



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N°2021- 40 DU 25 AOUT 2021

**donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER,
préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet de zone
préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code de la défense ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1424-36-1 relatif au fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile modifiée ;

VU la loi 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 5 février 2020 nommant Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Emmanuel BERTHIER ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juin 2015 nommant aux fonctions de chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense et de sécurité Ouest, le colonel Patrick BAUTHÉAC à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

VU l'arrêté du 16 octobre 1995 relatif au concours apporté par le commandement militaire et les administrations civiles aux préfets de zone en matière de défense de caractère non militaire ;

VU l'instruction ministérielle n° 6373-D du 25 janvier 2016 relative à la doctrine d'emploi des forces mobiles de la police et de la gendarmerie nationales ;

VU l'arrêté préfectoral n°15-113 du 30 avril 2015 portant organisation de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

SUR la proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest,

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame Cécile GUYADER pour tous arrêtés, décisions et actes relevant des missions de sécurité civile et des missions de la défense de caractère non militaire, réquisitions et demandes de concours des armées, de même que pour toutes décisions concernant le fonctionnement de la Préfecture de zone de défense et sécurité Ouest.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick BAUTHÉAC, contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels, chef de l'état-major interministériel de zone, pour les affaires suivantes :

- toutes correspondances courantes, à l'exception des courriers adressés aux autorités préfectorales et aux élus ;
- demandes de concours des armées ;
- ampliations d'arrêtés ;
- certifications et visas de pièces et documents ;
- ordres de mission des cadres et agents affectés à l'état-major interministériel de zone, à l'exception des missions par voie aérienne ;
- demandes de congés dans le cadre des droits ouverts, à l'exception de ceux de l'intéressé.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER et de Monsieur Patrick BAUTHÉAC, délégation est donnée à Monsieur Yves GEFFROY, lieutenant-colonel de gendarmerie, pour les affaires visées à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER, de Monsieur Patrick BAUTHÉAC et de Monsieur Yves GEFFROY, délégation de signature est donnée pour les affaires relevant de leurs compétences respectives à Monsieur Patrick BELOT, attaché principal de l'administration de l'État et responsable du bureau de la sécurité économique, à Monsieur Grégory HOEHR, commandant des unités d'intervention et d'instruction de la sécurité civile et chef du centre opérationnel de zone et à Madame Janick OLIVIER, attachée principale d'administration de l'État et chef du bureau de la sécurité civile.

Article 5 – Les dispositions de l'arrêté n°20-24 du 16 novembre 2020 sont abrogées.

Article 6 – La préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone.

Fait à Rennes, le **25 AOUT 2021**

Le préfet


Emmanuel BERTHIER